

Ministère des Ressources naturelles  
Unité de gestion des ressources naturelles Montréal-Montérégie,

## Liste de quelques espèces de poissons présentes sur le territoire de l'unité de gestion et informations sur leur période de reproduction (Rassemblements, fraye, incubation et alevinage)

ESPÈCE <a href="#">LIEN VERS FICHE DESCRIPTIVE</a>	Période de protection des activités de reproduction	Statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables	Espèce d'eau chaude : Période générale de protection 1 mars au 1 août.					Espèce d'eau froide : Période générale de protection = du 15 sept. au 15 mai.					Espèce rare : Période dépend de chaque espèce et de l'habitat					
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc				
ACHIGAN À PETITE BOUCHE	1 mai - 1 août																	
ACHIGAN À GRANDE BOUCHE	1 mai - 1 août																	
<a href="#">ALOSE SAVOUREUSE</a>	15 mai - 1 juillet	<a href="#">Vulnérable</a>																
ANGUILLE D'AMÉRIQUE	15 juin - 15 septembre	Susceptible <sup>1</sup>																
AUTRES CYPRINIDÉS	15 mai - 1 septembre																	
BARBOTTE BRUNE	15 mai - 1 juillet																	
CHAT-FOU DES RAPIDES	15 juin - 15 août	Susceptible <sup>1</sup>																
BARBOTTE JAUNE	1 mai - 1 juillet	Susceptible <sup>1</sup>																
BARBUE DE RIVIÈRE	1 Juin - 1 août																	
BROCHET D'AMÉRIQUE	1 avril - 1 juin <sup>2</sup>																	
BROCHET MAILLÉ	1 avril - 15 juin																	
<a href="#">BROCHET VERMICULÉ</a>	1 avril - 1 juin <sup>3</sup>	<a href="#">Susceptible<sup>1</sup></a>																
CARPE	1 juin - 15 juillet																	
<a href="#">CHEVALIER DE RIVIÈRE</a>	1 juin - 15 juillet	<a href="#">Vulnérable</a>																
CHEVALIER BLANC	1 mai - 15 juin																	
<a href="#">CHEVALIER CUIVRÉ</a>	Richelieu 1 juin - 1 oct. St-Laurent 1 juin - 1 août	<a href="#">Menacée</a>																
CHEVALIER JAUNE	15 mai - 1 juillet																	
CHEVALIER ROUGE	15 avril - 15 juin																	
CISCO DE LAC	1 octobre - 15 mai <sup>2</sup>																	
CRAPET À LONGUES OREILLES	1 juin - 1 août <sup>2</sup>	Susceptible <sup>1</sup>																
CRAPET ARLEQUIN	1 juin - 1 août <sup>2</sup>																	
CRAPET DE ROCHE	1 juin - 15 juillet																	
CRAPET-SOLEIL	15 mai - 15 juillet																	
<a href="#">DARD ARC-EN-CIEL</a>	15 avril - 15 mai <sup>2</sup>	<a href="#">Susceptible<sup>1</sup></a>																
<a href="#">DARD DE SABLE</a>	15 juin - 15 août	<a href="#">Menacée</a>																
DORÉ JAUNE	1 avril - 1 juin																	
DORÉ NOIR	1 avril - 1 juin																	
<a href="#">ESTURGEON JAUNE</a>	1 mai - 1 juillet	<a href="#">Susceptible<sup>1</sup></a>																
FONDULE BARRÉ	15 mai - 15 août <sup>2</sup>																	
<a href="#">FOUILLE-ROCHE GRIS</a>	1 mai - 1 août <sup>1</sup>	<a href="#">Vulnérable</a>																
GRAND BROCHET	1 avril - 1 juin																	
GRAND CORÉGONE	1 octobre - 15 mai																	
<a href="#">LAMPROIE DU NORD</a>	Estimé par Fay COsewic	<a href="#">Menacée</a>																
LAQUAICHE ARGENTÉE	1 mai - 1 juillet																	
LÉPISOSTÉ OSSEUX	1 mai - 1 juillet																	
MALACHIGAN	1 juillet - 1 septembre <sup>2</sup>																	
MARIGANE NOIRE	1 juin - 1 août																	
MASKINONGÉ	15 avril - 15 juin																	
MÉNÉ À GROSSE TÊTE	15 mai - 1 septembre																	
MÉNÉ À NAGEOIRES ROUGES	15 mai - 15 juillet																	
MÉNÉ À MUSEAU ARRONDI	15 mai - 1 septembre																	
<a href="#">MÉNÉ D'HERBE</a>	15 mai - 15 août <sup>2</sup>	<a href="#">Vulnérable</a>																
MÉNÉ ÉMERAUDE	15 mai - 1 septembre																	
MÉNÉ JAUNE	1 mai - 1 août																	
<a href="#">MÉNÉ LAITON</a>	1 mai - 1 août <sup>2</sup>	<a href="#">Susceptible<sup>1</sup></a>																
MEUNIER NOIR	1 avril - 1 juin																	
MEUNIER ROUGE	1 avril - 1 juin																	
MULET À CORNES	1 mai - 1 août																	
MULET PERLÉ	1 mai - 15 juillet																	
OMBLE DE FONTAINE	15 sept - 1 mai																	
PERCHAUDE	1 avril - 1 juin																	
POISSON-CASTOR	1 mai - 15 juin																	
TÊTE ROSE	1 mai - 1 août <sup>2</sup>	Susceptible <sup>1</sup>																
TRUITE ARC-EN-CIEL <sup>4</sup>	15 octobre - 15 mai <sup>4</sup>																	
TRUITE BRUNE <sup>4</sup>	15 octobre - 15 mai <sup>4</sup>																	

<sup>1</sup> Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

<sup>2</sup> Adapté pour la région selon les renseignements trouvés dans Scott et Crossman 1974

<sup>3</sup> Une période de reproduction automnale a été mise en évidence au marais Saint-Eugène sur le territoire de la région du Centre du Québec, non loin des limites de la Montérégie. Il est donc possible que ce phénomène puisse aussi avoir lieu au sein de l'aire de répartition montréalaise de l'espèce, soit dans la partie supérieure de la rivière Richelieu, l'archipel du lac Saint-Pierre et le marais de la baie de Lavallière.

<sup>4</sup> Ces espèces étant ensemencées dans des eaux plus chaudes que celles habitées par l'Omble de fontaine indigène, il n'y a pas lieu de protéger leur reproduction, car il est peu probable qu'elles se reproduisent en milieu naturel. Dans le cas de la truite arc-en-ciel, il est peut souhaitable qu'elle se reproduise en milieu naturel.